

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Réponses politiques à la baisse de la fécondité en Grèce

Haris SYMEONIDOU

Centre National de Recherches Sociales (EKKE), Athènes, Grèce

1. Introduction

La première diminution importante de la natalité en Grèce remonte à la fin du XIX^e siècle, mais celle de la mortalité l'avait précédée de quelques décennies. Cette période peut être considérée comme le premier stade de « transition démographique » des taux bruts élevés de natalité et de mortalité (plus de 40-45 naissances et 30-35 décès pour 1000 habitants) vers les niveaux bas actuels. La deuxième phase de « transition démographique » débute à la fin du siècle dernier par la diminution de la mortalité et notamment celle de la mortalité infantile. La troisième phase commence au cours de la première décennie du siècle par la diminution du taux de natalité et la baisse continue de la mortalité. L'accroissement annuel naturel de la population était égal à 12-13 pour 1000 habitants. La tendance à la baisse des taux de cet accroissement se poursuit pendant l'entre-deux-guerres. Au début des années 60, s'amorce la quatrième phase de transition démographique qui se traduit par une diminution continue de la natalité et une réduction de la mortalité, qui ensuite, en raison du vieillissement de la population, augmente légèrement. L'excédent des naissances sur les décès diminue graduellement pour arriver à 2,6 pour 1000 habitants au cours des années 80 (Emke-Poulopoulou, 1994; Siampos, 1994; Drettakis, 1966). En 1996, on constate un excédent des décès sur les naissances, mais l'année suivante, les naissances sont plus nombreuses que les décès alors qu'en 1998, la tendance s'inverse. L'écart s'élève à 1 774 (évolution négative de la population de -0,2%, National Statistical Service of Greece - NSSG, sous presse).

En Grèce, probablement en raison des conditions socio-politiques et économiques de la période suivant la Seconde Guerre Mondiale, la natalité ne semble pas être influencée par le « baby-boom ». Par ailleurs, aucune diminution de la natalité n'est constatée, phénomène observé, en Europe, juste après 1965. La fécondité, maintenue autour de 2,3 pendant la période 1960-80; est donc légèrement supérieure à 2,1, chiffre considéré comme représentant le nombre d'enfants nécessaire pour assurer le remplacement des générations. Cependant, depuis 1981, elle diminue à un niveau inférieur à 2,1 (Council of Europe, 1997). Aujourd'hui, en raison de la diminution continue de la fécondité, on remarque en Grèce un taux extrêmement bas (1,29 en 1998) proche de celui des autres pays de l'Europe du Sud, « les champions de la fécondité basse » en Europe et dans le monde.

Il est donc clair que la Grèce, après avoir traversé toutes les phases de la première transition démographique, se trouve depuis 1980, en retard par rapport aux autres pays de l'Europe pour la deuxième « transition démographique » (Van de Kaa, 1987), dont l'élément caractéristique est la diminution de la fécondité à un niveau plus bas que celui qui est nécessaire pour assurer le renouvellement des générations.

Malgré cette évolution, une politique familiale démographique globale et directe n'a jamais été appliquée en Grèce. Indirectement, les lois sur l'emploi, la sécurité sociale et les autres secteurs de protection sociale, comportent des éléments qui peuvent être considérés comme supports de la famille (prestations, congés parentaux etc.). Les caractéristiques importantes de ces mesures et de la prévoyance sociale en général en Grèce, sont la complexité, le manque d'homogénéité et de coordination et l'inégalité entre les groupes sociaux (Symeonidou, 1989; Dumon, 1992; Symeonidou, 1997a; Symeonidou, 1997b; Cavouriaris, Karamessini, Symeonidou, 1994).

Cet article présente les mesures à incidence démographique qui existent en Grèce, les résultats des recherches relatives déjà effectuées, et les mesures en résultant comme réponses à la baisse de la fécondité.

2. Mesures à incidence démographique

2.1 Le congé parental

Le congé parental, introduit par la loi 1483/84, assure à chacun des deux parents qui travaillent dans le secteur privé (et depuis 1988, également dans le secteur public), la possibilité de prolonger de 3 mois le congé de maternité. Depuis 1993, ce congé atteint 3 mois et demi, jusqu'à l'âge de 3 ans de l'enfant.

Néanmoins, les parents ne font pas usage du congé parental en raison des nombreuses restrictions de la loi en question : l'entreprise doit employer au moins 50 personnes, le parent doit y avoir travaillé au moins un an, les deux époux doivent être actifs; le congé n'est pas rémunéré et pendant sa durée, l'employé/e doit couvrir lui/elle-même sa part de cotisation à la sécurité sociale, ainsi que celle correspondant à l'employeur.

Le congé non rémunéré accordé aux mères qui travaillent dans le secteur public (loi 2085/92) est d'une durée de deux ans à condition que l'enfant ait moins de 6 ans. Pour chaque enfant supplémentaire, le congé s'accroît d'un an. Il est à noter que ce congé n'est pas rémunéré, ne serait-ce que partiellement, et la sécurité de l'emploi n'est pas assurée. A la fin du congé de maternité, les femmes ont droit à un horaire de travail réduit, de deux heures dans le secteur public pour les deux premières années après la naissance de l'enfant, et d'une heure pour les deux années suivantes ou de deux heures pour une année. Au cas où une mère au travail ne ferait pas usage de cette réduction horaire, elle a droit à un congé payé de 9 mois (Loi 2683/99) Dans le secteur privé, les mères sont en droit de travailler deux heures de moins pour une année ou une heure pour deux années.

2.2 Services pour la garde d'enfants

En Grèce, un total de 1.577 crèches et jardins d'enfants publics et 5.559 écoles maternelles sont en fonctionnement : 4% seulement des enfants de moins de 3 ans fréquentent ces établissements contre 65-70% des plus de 3 ans jusqu'à l'âge scolaire.

Le problème principal du fonctionnement des crèches et des écoles maternelles tient au fait que leurs horaires ne coïncident pas avec les horaires de travail des parents. En outre, le rapport du nombre d'enfants par personnel qualifié est élevé (80/2). C'est la raison principale de la méfiance des parents envers les garderies publiques d'enfants. Les autres raisons sont la formation insuffisante du personnel ainsi que l'état des bâtiments et de l'espace environnant qui sont loin d'être satisfaisants (Tsiantis, Demenaga, Lambidis, 1988).

Il est notoire qu'en Grèce la garde des enfants, quand la mère travaille, est souvent assurée par un membre de la famille. D'après les données des recherches sur la fécondité, un tiers environ des mères actives ayant des enfants au-dessous de 6 ans ont recours à une personne de la famille, le plus souvent la grand-mère, pour la garde de leurs enfants. L'insuffisance des services d'aide familiale constitue l'un des principaux facteurs de la baisse de la fécondité en Grèce (Symeonidou et Magdalinos, 1993; Symeonidou, 2001).

2.3 Allocations familiales

De grandes différences existent entre les groupes socio-économiques qui, en Grèce, perçoivent les allocations familiales. Deux catégories d'allocations sont à distinguer :

– l'allocation de 40 000 Drs par mois pour le troisième enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 6 ans (à condition que le revenu familial annuel ne dépasse pas les 7 millions de Drs), les allocations pour les familles nombreuses, et la pension à vie (loi 1892/90). Si la mère, pendant la période où une allocation lui est versée pour le troisième enfant, donne naissance à un quatrième, elle est en droit de percevoir l'allocation attribuée aux familles nombreuses (loi 1892/90, loi 2459/97) qui est équivalente à 10 000 Drs pour chaque enfant non-marié, âgé de moins de 23 ans, au cas où le revenu annuel de la famille n'est pas supérieur à 8 millions de Drs. Pour chaque enfant, au-delà du quatrième, le plafond pour le revenu familial est accru de 500 000 Drs. De plus, les mères de familles nombreuses reçoivent une allocation mensuelle complémentaire jusqu'à ce que le dernier enfant non marié atteigne l'âge de 25 ans. Cette allocation est allouée, depuis 1993 (loi 2163/93), aux enfants orphelins et aux pères des familles nombreuses, s'ils sont dans l'incapacité de travailler ou s'ils sont invalides de guerre. Les mères n'ayant plus droit à l'allocation pour familles nombreuses reçoivent une pension à vie (loi 1892/90, loi 2459/97) équivalente à 23 000 Drs, seulement si leur revenu familial annuel ne dépasse pas les 3 millions de Drs. Toutes ces allocations peuvent être considérées comme des mesures de politique sociale n'ayant pas d'influence sur l'augmentation des naissances.

L'analyse des naissances vivantes par rang de naissance (Eurostat 1997) indique qu'il n'est pas possible de parler d'un effet positif des dispositions de la loi 1892/90 sur les troisième et quatrième naissances. Les troisième naissances, malgré un recul au cours de la période 1960-1989, ont légèrement augmenté en 1990 et 1991, puis décliné à nouveau depuis 1992. Pour les quatrième naissances et les suivantes, dont l'évolution était continuellement décroissante au cours de la période 1960-1990, on remarque une certaine augmentation entre 1990-91, suivie d'une baisse. En ce qui concerne les secondes naissances, elles ont diminué en général pendant la période examinée. Ainsi toutes ces allocations peuvent-elles être considérées comme des mesures de politique sociale n'ayant pas d'influence sur l'accroissement des naissances.

– Outre ces allocations, il faut également citer celles qui sont accordées aux employés par l'Organisme pour l'Emploi de la Main d'œuvre, lesquelles sont très faibles car elles sont variables selon le revenu de l'ayant droit, ainsi que les allocations allouées aux fonctionnaires qui varient selon le nombre d'enfants. Depuis 1993, les prestations allouées aux fonctionnaires ont été doublées. De plus, le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale accorde des allocations spéciales aux enfants orphelins ou abandonnés par le père ou les deux parents, ainsi qu'aux enfants dont le père est handicapé physique ou mental ou emprisonné, ou encore effectue son service militaire, et aux enfants nés hors mariage. Ces allocations, extrêmement faibles, ne recouvrent même pas les besoins de base d'un enfant. Enfin, il faut mentionner quelques dispositions de l'État à l'égard du logement familial : le dégrèvement fiscal pour l'achat d'une première résidence, qui augmente par rapport au nombre d'enfants, l'allocation loyer, les prêts à taux d'intérêt dégressif pour l'achat d'un logement par rapport au nombre des membres composant la famille, l'allocation logement (6 000-10 000 Drs par mois) pour les jeunes couples (moins de 35 ans). Ces mesures sont loin d'être suffisantes pour avoir un effet positif sur la fécondité.

3. Enquêtes sur la fécondité en Grèce: 1983, 1997, 1999

L'examen des facteurs influençant la fécondité en Grèce s'appuie sur trois recherches. La première, au niveau national, a été effectuée en 1983 par le Centre National de Recherches Sociales. L'échantillon stratifié consistait en 6.530 femmes mariées en âge de procréer (15-44 ans) qui ont répondu à un questionnaire spécialement rédigé, tenant compte de certaines variables démographiques et socio-économiques, ainsi que de variables d'attitude. Le parcours professionnel et les grossesses des femmes ont été également enregistrées (Magdalinos and Symeonidou, 1989; Symeonidou et Magdalinos, 1993).

D'après l'analyse des données de cette recherche, on constate que les couples ont moins d'enfants que le nombre désiré et encore moins que le nombre considéré comme idéal pour la famille grecque moyenne. La fécondité diffère selon le lieu de résidence. A Athènes, le nombre moyen des naissances est inférieur à celui des régions rurales, tandis que pour les autres centres urbains les chiffres se situent à un niveau intermédiaire. Les mêmes différences existent pour le nombre d'enfants désiré et « idéal » (Tableau 1).

L'examen des différences de fécondité selon les groupes socio-économiques a démontré que la relation entre les divers facteurs socio-économiques (revenu, éducation, emploi féminin, lieu d'origine, répartition des travaux ménagers) et la fécondité, en principe négative ou de type U, devient encore plus marquée quand la durée du mariage est inférieure à 10 ans. Le travail féminin paraît la variable la plus importante pour l'interprétation de la fécondité différentielle (Magdalinos et Symeonidou 1989; Symeonidou et Magdalinos, 1993; Symeonidou, 1997a). Spécifiquement, le coût d'opportunité de l'épouse, à savoir la perte du revenu lorsqu'elle s'arrête de travailler pour prendre soin de ses enfants, et le niveau d'instruction de la femme ont un effet négatif sur la fécondité. Inversement, le fait d'être propriétaire de son logement ainsi que le nombre de pièces à la disposition du ménage exercent une influence positive. Le revenu familial a également une influence positive : plus il augmente, plus la liberté du choix de l'épouse entre occupation professionnelle et nombre d'enfants s'accroît.

TABLEAU 1 : NOMBRE ACTUEL, DÉSIRÉ ET IDÉAL D'ENFANTS PAR LIEU DE RÉSIDENCE 1983, 1997, 1999

Nombre d'enfants	Enquête 1983				Enquête 1997	Enquête 1999
	Région d'Athènes	Autres régions urbaines	Régions rurales	Grèce	Athènes	Grèce
Actuel	1,75	1,97	2,21	1,98	2,02	1,30
Désiré	2,16	2,27	2,40	2,29	2,20	2,30
Idéal	2,55	2,70	2,84	2,70	2,77	2,71
N	1.881	2.164	2.259	6.135	503	3032

Note: Il est à noter que les groupes d'âges et l'état matrimonial ne sont pas identiques dans les trois enquêtes (enquête 1983: femmes mariées 15-49 ans, 1997: femmes mariées 30-63 ans, 1999 toutes femmes 18-49 ans).

Les variables de l'emploi des femmes avant le mariage et du nombre désiré d'enfants pendant le mariage, qui exercent une influence statistiquement significative sur la fécondité, montrent que certaines décisions, concernant le nombre d'enfants et la participation des femmes au marché du travail, sont prises avant ou au moment du mariage. Ces difficultés se reflètent surtout sur le comportement professionnel des femmes résidant dans les centres urbains qui ont tendance, soit à travailler sans interruption, soit, quand elles abandonnent leur emploi, à ne pas se réinsérer sur le marché du travail étant donné l'absence de flexibilité de celui-ci¹. Dans les régions rurales, en raison de la nature-même du travail et de la place occupée par les femmes dans l'emploi (aides non-rémunérées des entreprises familiales), cette tendance est beaucoup plus faible. On en déduit que la fécondité n'exerce pas d'influence statistiquement significative sur l'occupation féminine. Au contraire, l'emploi féminin exerce une influence négative, statistiquement significative sur la fécondité, expliquée à un certain degré par le manque de mesures efficaces pour la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

¹ Le taux d'activité féminine en Grèce est parmi les plus bas en comparaison aux autres pays de la Communauté Européenne (Eurostat, 1998).

En 1997, 600 femmes habitant dans l'agglomération athénienne, déjà interrogées au cours de l'enquête de 1983, l'ont été à nouveau. Cette enquête a permis : (a) d'apprécier si les objectifs des femmes en 1983, en ce qui concerne le nombre d'enfants désiré, ont été réalisés et d'identifier les facteurs socio-économiques qui influencent leur comportements, (b) d'analyser le parcours professionnel des femmes en relation avec les événements du cycle de vie (mariages, naissances).

L'enquête de 1997 a permis de constater que la plupart des femmes (70%) ont eu, en 1983, le nombre d'enfants souhaité, 19% en avaient moins, tandis que 10% en avaient un plus grand. La norme de deux enfants restait encore très répandue en Grèce, puisque 56% d'entre elles en désiraient et 64% ont donné naissance à deux enfants. Un enfant seulement, était désiré par 10% des femmes et 13% d'entre elles n'en avaient qu'un, tandis que 26% des femmes voulaient, en 1983, trois enfants ou plus et 22% les ont eus.

Les facteurs les plus importants ayant influencé de manière positive la validité des intentions étaient l'amélioration des conditions du logement et de la situation financière du ménage en général, pendant la période (1983-1997) entre les deux enquêtes. En outre, les intentions ont eu une relation statistiquement significative sur la probabilité d'avoir un enfant de plus pendant la période en question. L'emploi des femmes n'exerce pas d'influence sur le nombre total d'enfants, tandis qu'il en a une négative pendant la période de formation de la famille.

En 1999, a été effectuée l'enquête sur la fécondité et la famille (FFS). Le but de cette enquête était d'obtenir des données comparables à celles des autres pays qui avaient déjà réalisé de telles enquêtes au cours des années 90, sous la coordination de l'Unité de Population des Nations Unies (PAU). Pour cette enquête, la méthodologie et le questionnaire proposés par les N.U. ont été appliqués, afin d'assurer la comparabilité avec les enquêtes des autres pays. L'échantillon (aléatoire, stratifié) était égal à 3 049 femmes et 1.026 hommes âgés de 18-49 ans.

Les premiers résultats de l'enquête de 1999 montrent que l'institution du mariage est encore très puissante en Grèce, puisque 97% des femmes et 93% des hommes vivant avec un partenaire, sont mariés. L'âge de la première cohabitation est plus élevé parmi les plus jeunes, qui quittent leurs parents pour vivre seuls ou en couple plus tardivement que les générations précédentes. Ce changement est attribué au coût élevé de la vie et au chômage. Malgré cette évolution, les valeurs familiales sont encore très importantes dans la société grecque, puisque 96% des femmes et 93% des hommes croient qu'« il serait important qu'à l'avenir une place prépondérante soit accordée à la famille ».

Le nombre moyen d'enfants pour toutes les femmes interrogées est de 1,3, nombre égal à celui calculé par les statistiques officielles du Mouvement Naturel de la Population. Bien que ce résultat ne soit pas comparable à celui obtenu par l'enquête de 1983, où les femmes interrogées étaient toutes mariées, celui-ci montre les tendances actuelles de la fécondité en Grèce.

L'analyse des données effectuée jusqu'à présent sur l'emploi féminin et la fécondité ne montre pas de relation significative entre les deux variables. Cependant, le fait que les femmes ayant un niveau d'instruction plus élevé (c.à.d. avec un coût d'opportunité plus élevé) retardent la naissance de leur premier enfant, indique que l'emploi féminin influence de manière négative la formation de la famille, fait constaté également par l'enquête de 1983.

On note cependant que les chiffres sur le nombre d'enfants désiré et idéal des trois enquêtes effectuées (1983, 1997, 1999) se rejoignent (Tableau 1). Tandis que la fécondité baisse rapidement pendant cette période (1983-1999), les désirs pour une famille de 2,3 enfants et pour un nombre d'enfants idéal de 2,7 enfants restent encore forts.

4. Une politique démographique et familiale visant à augmenter la fécondité

D'après les données présentées pour la Grèce, et plus particulièrement les résultats des recherches sur la fécondité, il s'ensuit que l'accroissement des naissances serait influencé positivement par certaines politiques présentées ci-dessous par ordre d'importance :

4.1 Modernisation du marché du travail

Selon les recherches sur la fécondité en Grèce, un accroissement de la fécondité peut être provoqué par la restructuration du marché du travail : introduction de mesures assurant la flexibilité du travail pour les mères actives, des occupations à temps partiel ou des congés parentaux de longue durée (2 ans environ), des congés de maternité en partie rémunérés assortis de la garantie de retour à l'emploi. Ces régulations permettraient une réduction de l'activité pendant la période de l'arrivée des enfants, sans que la carrière professionnelle de la mère soit interrompue.

Ces mesures auraient un effet positif sur la conciliation des vies familiale et professionnelle. Elles pourraient aussi inciter de nombreuses femmes non actives, qui souhaiteraient travailler mais s'en abstiennent en raison de leurs obligations familiales, à s'insérer sur le marché du travail. L'influence positive serait double : à la fois sur le revenu familial et la fécondité.

4.2 Services de soutien familial

En outre, il est nécessaire d'améliorer la qualité des services du soutien familial, de les réorganiser ainsi que de les accroître en nombre. Il est notamment nécessaire d'augmenter le nombre des garderies pour les enfants de 2 ans $\frac{1}{2}$ jusqu'à l'âge scolaire et de créer (car, pratiquement, elles n'existent pas) des garderies pour les moins de deux ans et demi. Il est aussi indispensable d'envisager une harmonisation des horaires des crèches et écoles maternelles avec ceux du travail des parents, l'augmentation de l'effectif du personnel qualifié par rapport à l'effectif des enfants, l'amélioration des bâtiments et de leur équipement ainsi que de l'espace environnant. Il est aussi important que de nouveaux bâtiments soient construits pour mettre fin à l'horaire alterné des écoles et que la pratique des activités créatives, après la classe, fonctionnant actuellement à titre pilote, se répande. De plus, le statut des assistantes maternelles, pour que des mères ayant déjà une formation puissent garder chez-elles 4-5 enfants, après un aménagement approprié de leur espace, doit être appliqué; parallèlement, celui de l'aide-familiale doit être développé (loi 2082/92).

4.3 Programme du logement

Les recherches sur la fécondité ont démontré que le logement constitue une variable importante influençant la fécondité. Un programme de logement, spécialement conçu pour les jeunes couples et par priorité dans les régions urbaines, est nécessaire : prêts à faibles taux d'intérêts, allocations logement élevées, programmes de logements sociaux mis en place par le secteur public et destinés aux familles à faible revenu.

4.4 Politique du revenu

Une augmentation du revenu des familles, surtout de celles à revenu moyen, aurait un effet positif sur la fécondité. Cette influence aurait plus de chance de réussir dans les régions rurales. Pourtant, cette politique, si elle s'applique hors du cadre d'une politique démographique globale, serait moins efficace que la politique sur l'emploi féminin et le logement.

Le Comité Interparlementaire Hellénique sur les questions démographiques avait proposé une indexation des allocations, une extension de la limite d'âge pour les allocations de troisième enfant et des exonérations fiscales en fonction du nombre d'enfants (Parlement

Hellénique, 1993). En outre, l'importance des mesures sur l'emploi féminin, la vie professionnelle des couples et le logement indiquent le besoin de concentrer les efforts et les ressources de l'État dans cette perspective. De plus, il est nécessaire que les familles monoparentales bénéficient en priorité de toutes les prestations citées. Enfin, il convient d'évoquer le chômage des jeunes car aucune allocation ne compense l'absence de travail.

4.5 Centres de planning familial

Le terme « planning familial » est souvent identifié à la politique de diminution des naissances. En Grèce, l'actualisation des centres déjà existant et la création de nouveaux pourraient contribuer de manière essentielle à l'information du public sur des questions de contraception, de façon à éviter les interruptions de grossesse très répandues dans le pays et qui entraînent parfois des effets secondaires sur la fécondité biologique. Les centres de « planning familial » offriront des conseils et des services aux couples qui affrontent des problèmes de fécondité-stérilité et des soins élémentaires pour diminuer la mortalité infantile.

4.6 Information de la population sur la question démographique

Le nombre d'enfants désiré par un couple est influencé par les valeurs de la société qui peuvent elles-mêmes l'être par une campagne en faveur des familles nombreuses. Une telle politique serait le moyen le plus facile et le moins coûteux. Cependant, les recherches citées ont démontré que, tout en n'étant pas très efficace, elle présente un taux élevé de probabilité d'échec si elle n'est pas combinée à des mesures démographiques et familiales concrètes. La poursuite des recherches et la mise en place de nouvelles études s'avérerait très utile.

Conclusion

La Grèce présente un cas d'application de la théorie de la « transition démographique ». Située parmi les pays avec la plus basse fécondité dans le monde (1,31 enfants par femme en 1998), avec d'autres pays de l'Europe du Sud, elle se trouve au bas de l'échelle en comparaison aux autres pays de l'Union Européenne. Les deux conséquences principales du recul de la fécondité sont la diminution de l'accroissement naturel annuel et le vieillissement de la population. Selon les prévisions démographiques, la population commencera à diminuer dès 2025.

L'absence de politique démographique en Grèce est évident. Les allocations familiales sont faibles, les congés parentaux ne sont pas rémunérés et les cotisations à la sécurité sociale sont à la charge des employés ; les services de garde d'enfants sont insuffisants et inappropriés à l'âge préscolaire, et sont inexistant pendant l'âge scolaire.

Les résultats des recherches sur la fécondité montrent que les couples ont moins d'enfants que le nombre désiré et encore moins que le nombre considéré comme idéal, en raison de facteurs socio-économiques qui influencent leur comportement et leurs désirs. Ainsi serait-il nécessaire d'appliquer une politique susceptible de compenser ces facteurs.

Les deux facteurs principaux qui influencent négativement la fécondité féminine sont - d'après les recherches citées- l'emploi féminin et le problème du logement. Le chômage représente aussi un facteur important: c'est la raison pour laquelle les jeunes retardent leur départ du foyer parental, leur mariage et la naissance de leur premier enfant. Malgré l'importance très grande que les jeunes continuent d'accorder aux valeurs familiales, l'insécurité face à l'avenir explique ce comportement.

Les mesures prises en réponse à la baisse de la fécondité sont la modernisation du marché du travail, la création de services de soutien familial et l'amélioration de ceux qui existent déjà, ainsi que la création d'un programme de logement pour les jeunes couples.

BIBLIOGRAPHIE

- CAVOURIARIS M., KARAMESSINI M. et SYMEONIDOU H., 1994. *Changing Patterns of Work and Working Time for Men and Women: Towards the Integration of the Segmentation of the Labour Market*, Network on Employment, Commission of the European Communities, Brussels.
- COUNCIL OF EUROPE, 1997. *Recent Demographic Developments in Europe*, Strasbourg.
- DRETTAKIS M., 1966. *Evolutions démographiques en Grèce 1961-1990*, Fondation pour l'affrontement du problème démographique, Athènes (en grec).
- DUMON W. et NEULAND T.(dir.), 1992. *National Family Policies in EC-countries in 1991*, vol I & vol II. European Observatory on National Family Policies, Commission of the European Communities, Brussels.
- EMKE-POULOPOULOU I., 1994. *La Question démographique*, Athènes, Hellin (en grec).
- EUROSTAT, 1997. *Demographic Statistics*, Luxembourg.
- EUROSTAT, 1998. « Population and Social Condition », *Statistics in Focus 5*, Luxembourg.
- MAGDALINOS M. et SYMEONIDOU H., 1989. "Modeling the Fertility - Employment Relationship: Simultaneity and Misspecification Testing". *European Journal of Population*, 5, pp. 119-143.
- NSSG (National Statistical Service of Greece), 2001. *Statistical Yearbook* (sous presse).
- PARLEMENT HELLÉNIQUE, 1993. *Résultats du Comité Interparlementaire*, Athènes (en grec).
- SIAMPOS G., 1994. « L'Évolution démographique de la Grèce de l'Après-guerre », in V. Cotzamanis et L. Maratou-Aliprandi (eds.), *Evolutions démographiques en Grèce d'après-guerre*, Editions Livanis 'Néa Synora', Athènes, (en grec).
- SYMEONIDOU H., 1989, "Family Policy in Greece". In W. Dumon (ed), *Family Policy in EC Countries*, Belgium: Commission of the European Communities.
- SYMEONIDOU H., 1997a. "Full and Part-time Employment of Women in Greece. Trends and Relationships with Life-Cycle Events". In H.-P. Blossfeld and Hakim C. (eds), *Family Cycle and Part-time Employment in Europe*, Oxford:Oxford University Press.
- SYMEONIDOU H., 1997b. "Social Protection in Contemporary Greece". In M. Rhodes (ed.) *Southern European Welfare States. Between Crisis and Reform*, London: Frank Cass.
- SYMEONIDOU H., (forthcoming, 2001). "Expected and Actual Family Size: 1983-1997". *European Journal of Population*, 1, pp.1-18.
- SYMEONIDOU H. et MAGDALINOS M., 1993. « Fécondité et travail féminin en Grèce : un modèle micro-économique ». *Cahiers Québécois de Démographie*, 22, 2, pp. 287-316.
- TSIANTIS J., DEMENAGA N. et LAMBIDIS A., 1988. Child Care Centre Project. *Iatriki*, 54, pp. 57-62 (en grec).
- VAN DE KAA O. J., 1987. « Europe's Second Demographic Transition », *Population Bulletin*, 452, 1, pp. 1-59.